

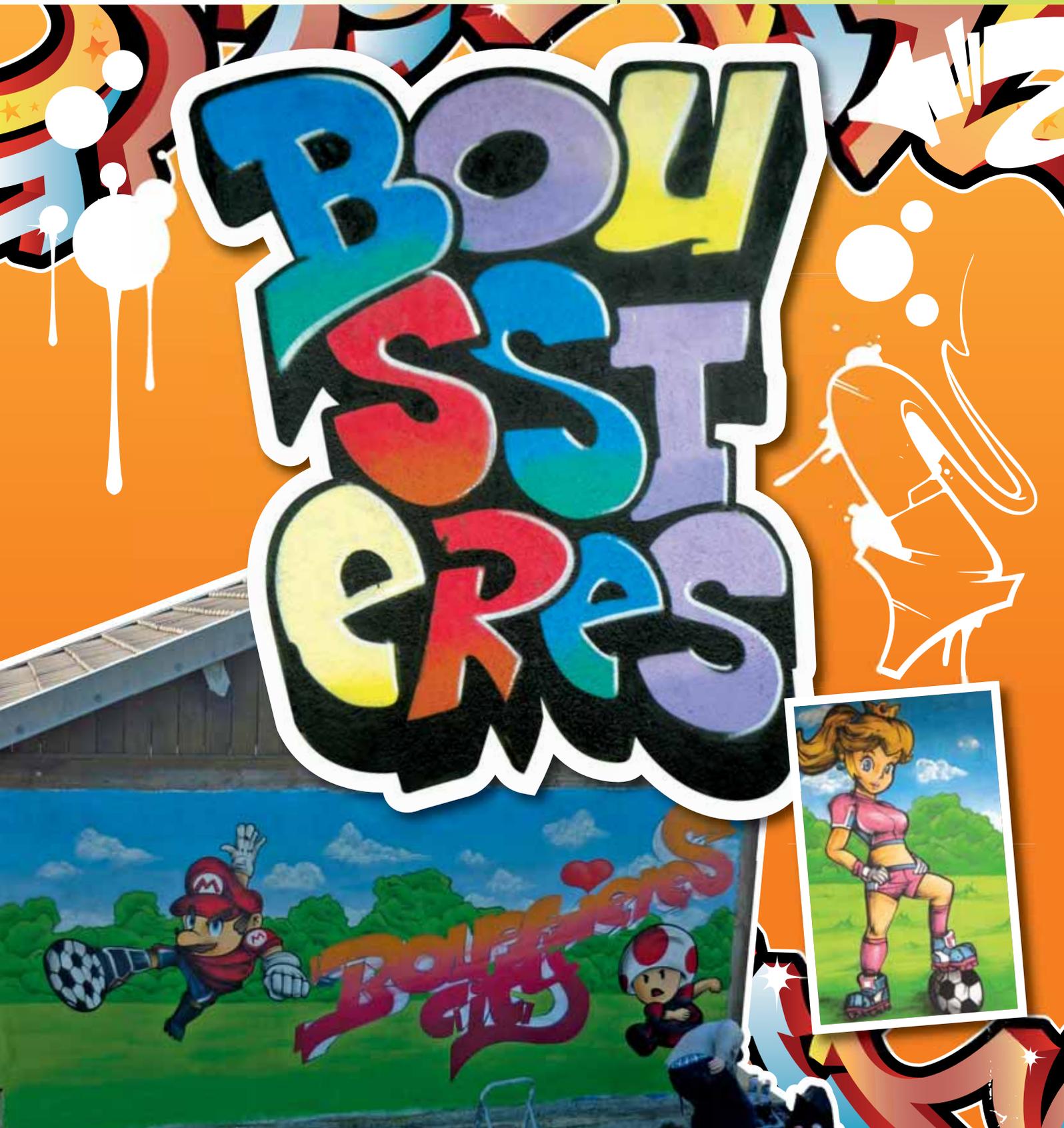


Grand loup

L'info municipale de **Boussières**

ÉTÉ 2013

BOUSSIÈRES



Budget 2013 / Don du sang / Cantine

SOMMAIRE GRAND LOUP été 2013

VIE LOCALE / page 4

Les FRANCAS
Accessibilité
CCAS
Canicule
Inscription Ecoles
Nouveaux commerçants
Les Pompiers
Incivilité
Déchets
Affouage
Prévention routière

ZOOM SUR LES PROJETS / page 21

Budget 2013
Points sur travaux réalisés et à venir

CMJ / page 17

Journée tag et musique
Tournoi multisport
Carte Avantage Jeunes
Nouvelle aire de jeu
Concours intergénérationnel de gâteaux et jeux

COUP DE CŒUR / page 26

Don du sang

COUP DE PROJECTEUR / page 28

Cantine

FLASH-BACK / page 30

Repas des anciens
Vœux du maire
Vœux de la CG

ASSOCIATIONS / page 35

Musicaloup
Pompiers
Le gardon
Opération « Brioche »
Les Richets

ÉTAT CIVIL & MANIFESTATIONS / page 39

Programme des manifestations
Etat civil

MAIRIE DE BOUSSIÈRES

7, rue du Centre 25320 BOUSSIÈRES
Tél. : 03 81 56 54 90 Fax : 03 81 56 60 62
Courriel : mairie@boussieres.fr
Site : www.boussieres.fr





Chères Boussiéroises, chers Boussiéris

La gestion d'un village impose rigueur et planification des investissements dans le temps, plus particulièrement en période de crise. Le conseil municipal, réuni en assemblée délibérante, a voté le budget primitif 2013 ainsi que les budgets annexes. Comme les années précédentes il n'y aura pas d'augmentation des taux des impôts locaux. Les prix de l'eau et de l'assainissement ne changent pas.

Le fonctionnement de la nouvelle cantine et de l'accueil périscolaire donne parfaitement satisfaction. Dans peu de temps, nous allons rénover et faire un rafraîchissement intérieur de l'école élémentaire qui sera ainsi mieux isolée. Les travaux du nouveau lotissement du stade débiteront cet été : cette opération permettra de valoriser le foncier communal et d'attirer de nouveaux habitants à Boussières.

L'aire de jeux installée aux Papeteries est opérationnelle. L'arrêt de bus des Papeteries sera sécurisé et mis aux normes d'accessibilité.

La transformation et la mise en conformité de notre POS* en PLU* sont en cours : une phase administrative sera suivie de l'enquête publique.

En cette période de crise, il est primordial de soutenir l'économie. La mise à disposition du gaz de ville à l'usine Zuber Rieder, prévue pour juillet, lui permettra d'importantes économies, qui nous l'espérons, soutiendront l'emploi.

Alors que l'Etat se désengage de plus en plus de ses compétences et que notre monde politique traverse une crise sans précédent, il est de notre devoir, nous, élu(e)s de proximité, de travailler en toute transparence, avec rigueur et honnêteté.

Avec tout mon dévouement,
Bertrand ASTRIC, Maire de Boussières

* Plan d'occupation des sols

* Plan local d'urbanisme

**BOU
SSI
ÈRES**



Les Francas du Doubs - Secteur Sud Revue de presse 2013

les francas

L'éducation en mouvement !

Site : Boussières
Date : Samedi 20 avril
Source : L'Est Républicain

Boussières Le monde des saveurs



■ Découvertes gustatives au menu des Francas.

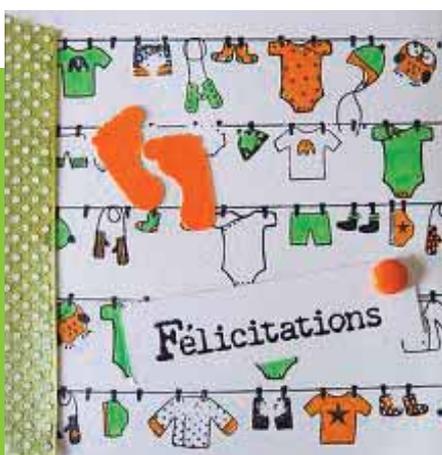
C'est autour du thème du goût et des saveurs que se sont axées les activités des Francas organisées cette semaine sous la houlette de Claire et Sébastien, anima-

teurs et Julien directeur. Grande première cette année, puisque ce séjour s'est déroulé dans les toutes nouvelles installations mises à disposition par la mairie et qui serviront dès la rentrée à

accueillir la cantine et les activités périscolaires. Plus de trente enfants de Busy, Boussières et Vorgesles-Pins y ont participé en découvrant les saveurs de la France et du monde.

Bienvenue à Liam

Nous profitons de ce bulletin pour présenter toutes nos félicitations à Samia COQUET, directrice du centre des Francas de Boussières, qui a donné naissance à LIAM, petit garçon de 3.275kg né le 8 mars 2013. Bien évidemment nous n'oublions pas le papa, Jean-Marie, agent au SIVOM.





Le Mouv'Ados Espace Jeunes

Boussières - Chemaudin - Montferrand-le-Château - Torpes

Ça glisse pour les ados

Le Mouv'Ados de Boussières, Chemaudin, Montferrand le Château et Torpes a une nouvelle fois proposé diverses actions lors de ces vacances de février. Ces deux semaines de vacances étaient sous le signe de l'hiver et de la neige.

La première semaine, un séjour neige à Morzine en Haute-Savoie était proposé aux jeunes. Durant cette semaine, ils ont pu skier sur les pistes des "Portes du Soleil" bien enneigées et sous un beau soleil. Le ski avait une place prédominante mais il y avait également au programme une sortie pour voir un match de hockey, une sortie à la patinoire, une sortie à la piscine, des activités au sein du chalet et une boum. En tout, 12 jeunes ont participé à ce séjour neige.

Lors de la deuxième semaine, 4 jours d'activités ont été proposés aux adolescents. 32 ados sont venus aux actions jeunesse.

Encadrés par le club de curling de Besançon, le lundi, les jeunes ont pu s'initier au curling qui est une activité assez ludique et que les jeunes ont appréciée. Le mercredi, un tournoi de tennis de table leur a été ensuite proposé. Je tiens à remercier la commune de Torpes pour le prêt de la salle et le club de tennis de Torpes pour le prêt des tables. Le jeudi, journée détente pour les jeunes avec déjeuner et séance de cinéma. Pour finir la semaine en beauté, une sortie à la neige à Giron dans l'Ain a été programmée. Les ados ont découvert le monde du chien de traineau. Ils ont pu conduire un traineau en autonomie encadrés par un musher professionnel. Lorsque les jeunes ne conduisaient pas un traineau, divers jeux étaient organisés (Luges, Rugby Touch). Cette sortie neige leur a beaucoup plu. Une activité à refaire et redécouvrir.



Le Mouv'Ados Espace Jeunes

Boussières - Chemaudin - Montferrand-le-Château - Torpes

En avril, c'est détente avec le Mouv'Ados



Rencontr'ados

Atelier magie

Les vacances de printemps ont été riches en activités à l'espace jeunes « Mouv'Ados » des communes de Boussières, Chemaudin, Montferrand le Château et Torpes.

Pendant ces deux semaines, 36 jeunes des 4 communes ont pu choisir entre les activités suivantes :

- initiation à la magie en présence d'un professionnel « Majerick »,
- découverte de course d'orientation,
- tournoi de football,
- journée nettoyage de printemps,
- tournoi de jeux,
- sortie au Lasergame,
- cyber rallye,
- action des FRANCAS où les jeunes doivent réaliser une énigme en lien avec le territoire,
- sortie au bowling,
- sortie au cinéma,
- journée aux Salines d'Arc et Senans avec participation à la 3^{ème} édition des Rencontr'Ados organisée par le conseil général du Doubs.

Lors de cette journée aux Salines, plus de 130 jeunes venus de tout le département du Doubs ont pu découvrir un ensemble varié d'activités comme le BMX, le Handbike, la danse Folk, la création de bracelet brésilien, la sculpture sur ballons, les percussions, la cross canadienne, l'unihockey, un forum sur le thème des cyberaddictions.

Lors de ces vacances, une formation aux premiers secours était prévue. 10 jeunes s'étaient inscrits afin d'acquérir les bases du secourisme. Malheureusement celle-ci n'a pu avoir lieu car l'intervenant a eu un empêchement. Le « Mouv'Ados » mettra tout en œuvre pour remettre en place cette formation lors des prochaines vacances ou lors des activités organisées les mercredis après-midi. Tous les jeunes inscrits à la première session d'avril ne pouvant pas venir à la prochaine session, des places seront donc disponibles. Si vous êtes intéressés, contactez l'animateur jeunes.

Le « Mouv'Ados » prépare activement les vacances d'été qui se dérouleront du 8 juillet au 2 août 2013 avec au programme un séjour de 5 jours à Bellecin dans le Jura où les jeunes feront des activités nautiques et seront hébergés sous des marabouts. Il y aura d'autres activités pendant ces 4 semaines. Le programme est en cours de validation.

Si vous avez entre 11 et 17 ans et que vous habitez sur une des 4 communes, contactez l'animateur jeunes, Florian ANTONIO, pour plus de renseignements pour les prochaines activités. Tél. 06 70 91 62 17



Bellecin
Le sport grandeur nature



Séjour été

Mouv'Ados 11 - 17 ans du 15 au 19 juillet 2013

En partenariat avec les communes de Boussières, Chemaudin, Montferrand le Château et Torpes, les FRANCAS du DOUBS poursuivent leur mission auprès des adolescents des 4 communes durant la période des vacances d'été et vous propose une semaine sur le site de BELLECIN dans le département du Jura.

La base nautique de Bellecin est située au bord du lac de VOUGLANS (1600 ha) sur sa rive droite à 8 km d' Orgelet.

Isolé au beau milieu de l'espace naturel jurassien, ce centre sportif accueille aussi bien des regroupements de sportifs de haut niveau que des centres de loisirs, classes vertes et autres...

Profitant de ce cadre préservé, les jeunes s'adonneront à leurs activités favorites et pourront également découvrir une multitude d'activités de plein air et pleine nature, encadrées par une équipe professionnelle reconnue.

Au programme : baignade, planche à voile, tyrolienne aquatique, VTT, catamaran, activités sportives et ludiques, veillées à thèmes...

Les jeunes seront accueillis en pension complète. Ils mangeront au self de la base de loisirs matin, midi et soir. Ils pourront, suivant leurs désirs, concocter des soirées à thèmes. Véritable moment d'échanges, les règles de vie du groupe seront définies avant le départ et ne pourront déroger à la législation en vigueur.



Renseignements complémentaires :
Florian ANTONIO
FRANCAS du DOUBS - Espace Jeunes
Tél. 06 70 91 62 17
Mail : florianantonio.lesfrancas@hotmail.fr
Internet : www.mouvados.fr

INFOS PRATIQUES

Hébergement : Le groupe sera hébergé en pension complète. Les jeunes dormiront sous tentes et marabouts. Une structure en dur située à proximité pourra les accueillir en cas de très mauvais temps. L'ensemble a une vue directe sur le lac.

Le complexe nautique de Bellecin dispose d'un gymnase, d'un terrain de foot et de Beach soccer, d'une piscine, d'un terrain de pétanque. Une plage surveillée se situe à proximité de la base de loisirs, à 10 minutes à pied.

Du matériel neuf et une équipe d'encadrement performante sera mise à disposition des jeunes pour toutes les activités proposées.

Encadrement : L'encadrement du séjour sera assuré par du personnel qualifié.

15 places disponibles pour le séjour :
3 places pour Boussières, 5 places pour Montferrand, 4 places pour Chemaudin et 3 places pour Torpes

Le transport : Départ et Arrivée en bus depuis le local jeunes de Chemaudin. Les horaires définitifs vous seront donnés ultérieurement.

Tarif du séjour : 200 € la semaine sans les aides aux temps libres. Un acompte de 80 € vous sera demandé à l'inscription. (ATL 2013 - Voir avec le responsable)

Moyens de paiements acceptés : Chèques (Ordre Les Francas du Doubs), espèces, chèques vacances (ANCV). Des facilités de paiement pourront être envisagées (renseignements à l'inscription).

Documents à fournir à l'inscription :

- Fiche d'inscription dûment remplie, (dossier disponible auprès de l'animateur ou sur le site internet)
- Charte des règles de vie,
- Fiche sanitaire avec copie des vaccinations (disponible vers le responsable référent)
- Le paiement pour le séjour :
Possibilité de régler en plusieurs fois.
- **Attestation de natation de 25 m OBLIGATOIRE !**

www.bellecin.fr



Accessibilité

L'accessibilité est encadrée par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La loi est d'application obligatoire pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) au plus tard le 1^{er} janvier 2015

Concernant la voirie et les espaces publics, aucune échéance n'est indiquée dans la loi.

L'accessibilité nous concerne tous. Elle n'est pas limitée à la problématique des personnes handicapées moteur, mais peut concerner les personnes âgées, les femmes enceintes, les enfants en poussette, les blessés, toute personne qui, à un moment ou un autre, éprouve une gêne à se déplacer.

Notre commune a engagé un diagnostic préalable et un rapport concernant nos établissements (bibliothèque, écoles, église, mairie, salle polyvalente) et la voirie a été établi par un organisme habilité préconisant les travaux d'aménagement à court et long terme.

Le CCAS

Dans le cadre de l'application de la politique sociale de notre commune, **le centre communal d'action sociale** peut vous informer, vous soutenir dans vos difficultés de la vie quotidienne.

L'équipe du CCAS, formée de membres du conseil municipal et d'habitants du village, est souvent méconnue.

Le CCAS peut :

- vous aider dans vos difficultés administratives, financières,
- vous orienter vers les organismes compétents pour une démarche spécifique.

Les soucis du quotidien touchent chacun de nous et l'étude globale d'un problème peut parfois assainir la situation.

Afin de répondre au mieux à tous vos questionnements, Mme Josiane RUFFION, membre du CCAS, est à votre disposition pour vous accompagner et vous informer **en toute confidentialité**.

Aide individuelle

- Soutien dans les démarches administratives
- Aide pour remplir des dossiers (dossier de retraite, allocation destinée à l'intervention d'une aide à domicile, placement en maison de retraite...)

Orientation vers les services compétents

- Principalement vers les diverses administrations
- Pour les personnes ayant besoin d'un accompagnement ou suivi, leur proposer de contacter une assistante sociale dont la mission est de les aider à effectuer toutes les démarches

Aide financière

- Aide pour un soutien financier, sous forme de prêt ou secours.
- Si une famille est dans le besoin ou confrontée à des difficultés passagères, le CCAS peut accorder une aide en urgence (paiement cantine, voyages scolaires par exemple).

Canicule

Nous incitons les personnes âgées et/ou fragiles et /ou isolées à se faire connaître en Mairie afin qu'une aide puisse leur être proposée en cas de canicule.

Si vous ou un membre de votre famille êtes concerné, vous pouvez venir vous inscrire directement à la mairie ou renvoyer le coupon ci-dessous.

Je soussigné(e) Mr, Mme, Mlle

demeurant :

téléphone

suis susceptible d'avoir besoin d'une aide en cas de canicule et souhaite m'inscrire à la mairie.

Fait à Boussières le / /

Signature

Bus scolaire entre Boussières-Papeteries et Boussières-Centre

Afin de préparer la prochaine rentrée des classes, nous souhaitons répertorier les enfants scolarisés à l'école de Boussières qui prendront le bus entre Boussières-Papeteries et Boussières-Centre. Un formulaire a été adressé aux parents des enfants bénéficiant déjà de ce service, merci de penser à le retourner en mairie.

Pour les nouveaux utilisateurs, merci de renvoyer le coupon ci-contre en mairie avant le 15 juillet.

M. - Mme
vous informe que notre (nos) enfant(s) prendra(ont) le bus pendant l'année scolaire 2013-2014 :
Nom :
Prénom(s) :
Classe :

Certificat d'inscription scolaire

Monsieur et Madame

Adresse

En cas de séparation des parents, inscrire le nom et l'adresse de l'autre parent

.....
.....

Demande(nt) l'inscription de leur(s) enfant(s):

Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	Classe fréquentée

L'enfant devra se présenter :

à la rentrée 2013 à cette école.

à une autre date : / /

Signature des parents :

Afin de valider l'inscription de l'enfant, le présent certificat doit être apporté à Monsieur Frédéric ZERJAL (directeur de l'école primaire) pour un rendez-vous accompagné des pièces suivantes :

- Livret de famille des parents (photocopie de la page concernant l'enfant scolarisé)
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant
- Certificat médical d'aptitude à la vie scolaire (si première inscription, à demander au médecin de famille)
- Certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée (si changement d'école)
- Certificat de domicile

Pour inscrire votre enfant à l'école pour l'année scolaire 2013/2014, il est nécessaire de vous présenter en mairie de Boussières pour obtenir un certificat d'inscription scolaire puis de prendre rendez-vous avec Monsieur Frédéric ZERJAL, directeur de l'école primaire au 03 81 56 64 14 en vous munissant du certificat d'inscription et des pièces demandées (voir certificat d'inscription scolaire).

Les enfants nés en 2010 pourront être inscrits en petite section de maternelle pour l'année scolaire 2013/2014.



Le pain nouveau est arrivé !... à Boussières

Depuis le 1^{er} février vous avez pu observer la présence de nouvelles personnes à la boulangerie, ainsi que des travaux de rénovation.

En effet, Gérald et Adeline Loerch ont cédé, leur commerce à Emmanuelle Cuinet et Stéphan Roth, respectivement gérante et boulanger.

De la même famille, ils sont issus tous deux de plusieurs générations de boulangers.

Emmanuelle Cuinet pour sa part n'est autre que la petite fille de Joseph Roth, fondateur de Froment 2000 en 1974, et des 3 plus grandes boulangeries Bisontines, son père Marcel Cuinet lui a créé le concept du célèbre Grenier d'Abondance à Rivotte.

Quand à Stéphan Roth l'associé, il est imprégné également depuis son plus jeune âge du monde de la boulangerie et exerce ce métier depuis 25 ans.

Leur souhait : faire partager aux Boussiérois leur passion du pain et de la pâtisserie qui est préparée par le frère d'Emmanuelle Cuinet. Toute la production est une fabrication « maison » avec le choix de farines de qualité, notamment la levain Sarazin dite Grande Terre, la farine jaune issue de la culture raisonnée et produite en Bourgogne Franche-Comté pour la Tradiloup, la farine de campagne seigle et malt torréfié, ainsi que la farine Label Rouge pour toute la viennoiserie.

Pour le pain : « farine - eau - sel, aucun ajout n'est utilisé ; quant à la viennoiserie, elle est confectionnée avec du pur beurre Charente Poitou ! » aime à souligner Stéphan Roth.

Ils misent également sur les nouvelles technologies avec entre autre l'acquisition d'un nouveau four plus écologique et permettant de proposer du pain frais et chaud toute la journée.

Les nouvelles propositions de la boulangerie :

- Les pizzas : tous les soirs à partir de 18h00, avec carte de fidélité
- La formule « déjeuner » comprenant 1 sandwich, 1 boisson, et 1 dessert pour 6,50 €
- Thés et cafés La Dame Blanche torréfiés chez Tecnicafé à Devecey
- Le développement des « tournées » en camionnette dans les villages environnants fort apprécié de la clientèle avec son réapprovisionnement régulier en pain pour qu'il garde toute sa fraîcheur
- Et puis bientôt une toute dernière nouveauté va ravir les gourmets petits et grands : La Tourtière de Gascogne qui a fait un « tabac » à la Foire Comtoise avec ses différents parfums.

Ravis de l'accueil qui leur a été réservé, nos nouveaux boulangers vous attendent pour vous faire découvrir leurs produits avec leur bonne humeur communicative.

**Boulangerie Pâtisserie
La Tradition du Loup
Tél. 03 81 56 51 71
Horaires :
6h00-13h30 et 15h30-19h30,
fermeture le mercredi
Dimanche : 6h00-13h00**

**Tous les
dimanches:
3 baguettes
achetées,
la quatrième
gratuite !**

Retrouvez toute la fabrication dans leur nouvelle boulangerie à Besançon, rue Xavier Marmier ainsi qu'au Marché des Beaux-Arts.



La bon' heure

Depuis 1 an et demi, Nicolas Folletète, Artisan Horloger a installé son commerce au 7 route de Quingey.

Avec beaucoup de courage, de détermination et surtout de passion, ce jeune homme de 32 ans, enfant de Boussières, paré de ses 15 ans d'expérience en horlogerie, a pris le pari de proposer ses services sur la commune.

Justement, ses services, ils sont nombreux, outre la réparation de montres toutes marques, tout mouvement : quartz, mécanique..., et quel que soit le problème : bracelet, pile...; il répare également les horloges comtoises ou tout autre modèle, les pendules 400 jours

Il propose en complément la réparation de bijoux, chaînes, gourmettes, avec gravure, nettoyage...

Aussi surprenant que cela puisse paraître, sa clientèle vient de partout : Jura, Plateau, Côte d'or, et même de Tunisie ! Le bouche à oreille n'a pas de frontière !

Bien sûr, une dizaine de professionnels de la région : magasins de bijouterie, grandes enseignes ont recours aussi à ses compétences pour assurer leur service après-vente.

Mais Nicolas aimerait aller plus loin, il a un rêve : offrir un espace de vente bijoux et horlogerie, et pouvoir embaucher du personnel, car rien ne fait plus plaisir à Nicolas que la transmission.

C'est d'ailleurs en accueillant de nombreux stagiaires à Boussières qu'il assouvit son plaisir de transmettre son savoir-faire.

N'hésitez pas, poussez la porte, même pour un renseignement ou par curiosité, vous serez reçu avec beaucoup d'attention.



La Bon'heure
Réparation en horlogerie, bijouterie
7 route de Quingey - 25320 Boussières
Tél. 03 81 52 91 62

Horaires d'ouverture :
Lundi : de 14h00 à 19h00
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
Samedi : de 9h00 à 12h00
Fermeture le lundi matin et samedi après midi

Des sapeurs-pompiers à l'honneur au Centre de Première Intervention de Boussières



De gauche à droite : Michel POULET, maire honoraire ; Caporal-chef Philippe KURY ; Major Bernard BONNOT ; Bertrand ASTRIC, maire et le Capitaine Nicolas SEIGNOBOSC, représentant le SDIS 25

Remise de médailles

A l'occasion de la Sainte-Barbe, le **Caporal-chef Philippe KURY** engagé depuis 1987 au sein des pompiers de Boussières fut chaudement félicité par les orateurs qui soulignèrent la fidélité et son sens du service public parmi ses concitoyens. Philippe a reçu la médaille d'or qui récompense 25 années de service en tant que sapeur-pompier volontaire.

Le **Major Bernard BONNOT** a reçu la médaille d'honneur avec rosette pour service exceptionnel, échelon argent. Cette médaille récompense 35 années de présence avec une carrière exemplaire : adjudant en 1981, chef de centre en 1994, enfin officier en 2004.



Promotions

Remise du grade de **Caporal Chef à Christian BERTIN**, de Thoraise, sapeur pompier volontaire depuis 15 ans.

Remise du grade de **Sergent à Pascal PINOT** de Boussières, sapeur-pompier volontaire au centre de Boussières depuis 1998.

Remise du grade de **Caporal Chef à Vincent BRUEY**, originaire de Montferand-le-Château, qui a intégré le centre de Boussières en 2006.

Vincent a un parcours particulier car en plus d'être sapeur pompier volontaire au centre de Boussières, il est aussi lieutenant professionnel au sein du SDIS de l'Yonne.

Fin de formation

Lionel EPENOY d'Abbans-Dessous a terminé sa formation initiale en novembre 2012.

Nouvelle recrue

Thierry BARTH, de Montferand-le-Château, a intégré le centre en avril 2013 et terminera sa formation initiale en juin 2013.

Mutation

Christophe ECARNOT a demandé sa mutation pour le CS de Saône.

Jérémy GIRARDIN et **Florian GARNIER** ont demandé leur mutation pour le CSP de Besançon Centre.

Recrutement toujours en cours

Le centre de Boussières recherche toujours des pompiers volontaires.

Pout tout renseignement, merci de contacter M. Bernard BONNOT, chef de centre du CPI Boussières Tél. 03 81 56 60 14 ou la mairie de Boussières Tél. 03 81 56 54 90.



Formation
des CM2
aux gestes
de premiers secours

Incivilité : France des mal élevés ou société au bord de la crise de nerfs ?

On s'inquiète beaucoup aujourd'hui de la montée des incivilités, qui dégradent au quotidien les relations sociales. Incivilité désigne un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie. Elle sévit partout et n'importe où, personne ne sait qui et où elle frappera... et surtout plus personne n'y échappe. Quand il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir !

Un peu de civilité pour plus de convivialité !

Si vous êtes témoin d'incivilités dans notre village, n'hésitez pas à les signaler en mairie. Votre anonymat sera respecté et nous remercions les citoyens qui ont déjà fait cette demande.

Lors du Conseil Municipal de juin, une délibération a été votée afin que le Maire puisse verbaliser les contrevenants.

Dépôts sauvages de déchets : ce terme désigne des actes prémédités consécutifs soit à une volonté d'éluder le coût d'évacuation des déchets ménagers, soit à une méconnaissance des filières et services d'évacuation.

Poubelles publiques : ces poubelles, présentes sur la voie publique, sont destinées à permettre aux usagers de se débarrasser de petits déchets (papiers de sandwich, cannettes,...), pas à collecter vos déchets ménagers. Les déchets issus de votre ménage sont VOTRE responsabilité, pas celle de vos voisins qui doivent supporter le spectacle de poubelles publiques qui débordent, ni celle des hommes qui travaillent pour la propreté du centre. Respectez vos voisins et le travail de nos agents communaux !

Bulles à verres : comme leur nom l'indique, ces bulles sont destinés uniquement à la collecte des verres. Certains ont cependant tendance à se croire dans un parc à conteneurs ! C'est d'ailleurs assez incompréhensible dans la mesure où, si on dispose d'un véhicule pour aller déposer matelas, télé,... sur ces sites, on a fort logiquement la possibilité d'aller au parc à conteneur. Ce n'est pas plus compliqué et cela évitera aux riverains d'avoir à supporter ce triste spectacle.

Déjections canines : même si elles sont réputées "porte bonheur" quand on y met le pied, personne n'apprécie ce type de cadeau! Bien sûr, Médor a le droit de se soulager mais son maître a aussi le devoir de ramasser !



Décharge sauvage de matériaux inertes



Autour des poubelles à verre rue du stade



Peau de sanglier avec déchets ménagers



Encore des déchets inopportuns dans les stations d'épuration (serviettes hygiéniques, couches de bébé, etc.)



Le bénitier changé en cendrier !



Porte de l'église fracturée

Déchets

Définition d'une déchetterie

Espace aménagé, gardienné et clôturé où les « ménages » peuvent apporter certains types de déchets en vue de les valoriser ou de les éliminer. Ces déchets sont ensuite transportés vers des centres de traitement spécifiques.

Déchets acceptés

- Amiante
- Batteries
- Bois
- Cartouches d'encre
- Déchets dangereux des ménages
- Déchets verts
- Écrans
- Gros électro-ménagers
- Huiles de vidange
- Métaux
- Papiers cartons
- Petits électro-ménagers
- Piles et accumulateurs
- Plastiques
- Pneumatiques
- Ressourcerie
- Textiles
- Tout-venant
- Verres

Déchets refusés

- Ordures ménagères
- Sacs opaques fermés
- Corps métalliques creux fermés tels que bouteilles de gaz, extincteurs...
- Médicaments
- Déchets de soins
- Cadavres d'animaux
- Produits radioactifs (y compris les cadrans de montres ou les pointes de paratonnerre) et produits contaminés



Le compostage individuel sur le territoire du SYBERT

Composteurs : plusieurs solutions s'offrent à vous.

Tout particulier résidant sur le territoire du SYBERT, peut acquérir au maximum deux composteurs par foyer.



Différents modèles sont proposés :

300 litres et 600 litres en bois ou 400 litres en plastique.

Pour les habitants de la communauté de communes du Val Saint Vitois (CCSV) et de la communauté de communes des Rives de l'Ognon (CCRO), un stock de composteurs est disponible.

Pour en savoir plus, téléchargez les plaquettes d'information sur : www.grandbesancon.fr

Pour les habitants des autres communautés d'agglomération et de communes du SYBERT, commandez votre composteur en téléchargeant la plaquette compostage individuel.

Pour en savoir plus, téléchargez le guide sur le compostage.

Ces composteurs sont vendus à des prix très attractifs grâce au soutien financier du SYBERT, de l'ADEME et du Conseil général du Doubs.

Quoi mettre dans le composteur :

- Epluchures et déchets de légumes et de fruits (attention à la quantité en ce qui concerne les pelures d'agrumes)
- Fleurs fanées
- Tailles de haies (coupées ou broyées), brindilles
- Tonte de pelouse (séchée au préalable)
- Fruits et légumes abimés
- Marc de café, filtre à café, thé
- Coquilles d'oeufs écrasées
- Essuie-tout, serviettes en papier
- Mauvaises herbes (non montées en graines)
- Reste de repas (hors viandes et poissons)
- Pain rassis
- Végétaux aquatiques

- Pansements

- Balayures de la maison
- Sacs d'aspirateurs pleins
- Cendres de bois
- Déchets pollués
- Tous les matériaux non biodégradables : verre, métaux, plastiques, cailloux...

Utilisation du compost

Le compost frais (3 à 6 mois) peut être épandu autour des arbres, plantes en début d'hiver. Il peut aussi servir de fertilisant lors du retournement d'automne.

Le compost mûr (6 à 12 mois) s'utilise pour le rempotage (50% terre - 50% compost), dans le potager ou les jardinières. Pour le semis, il est préférable de le tamiser.

Maitre Composteur

Tél. 03 81 87 85 24

E-mail : compostage@sybert.fr

À ne pas mettre dans le composteur

- Végétaux traités
- Plantes malades
- Thuyas, Cyprès, Laurier et plantes invasives

Déchetterie de Thoraise

Lieu-dit au Chânet
25320 Thoraise
Tél. 03 81 56 51 05

Heures d'ouverture

Du lundi au samedi :

- de novembre à février :
8h30-11h30 13h30-16h30
- mars, avril, mai, octobre :
8h30-11h30 13h30-17h30
- de juin à septembre :
8h30-11h30 13h30-18h30



ATTENTION :

Les horaires de fermeture indiqués sont les horaires théoriques de fermeture du site. L'accès aux bennes sera fermé 10 minutes avant afin de permettre aux derniers usagers de déposer leurs déchets et de quitter le site.

Les déchetteries sont fermées les jours fériés.

SYBERT



Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le traitement des déchets

SYBERT

4 rue Gabriel Plançon
25043 Besançon Cedex
Tél. 03 81 21 15 60
Fax : 03 81 21 15 61
www.grandbesancon.fr



mémo tri

(à conserver)



Pour recycler, il faut trier ! BAC DÉCHETS RECYCLABLES

Déposez
"EN VRAC"
- pas dans un sac -



Bien vidés - Inutile de laver

Les emballages métalliques (acier - aluminium)



Avec les bouchons

Les bouteilles • bidons • flacons en plastique



Bien vidés - Inutile de laver

Les cartons • cartonnettes • briques alimentaires



Points d'apports volontaires au centre-ville de Besançon !



Sans film plastique

Les papiers • journaux • magazines • prospectus

CONTENEUR À VERRE



Les pots, bocaux et bouteilles en verre

Vous pouvez laisser les bouchons



COMPOSTEUR

Si vous en avez la possibilité, pensez à composter les matières organiques :
épluchures, marc de café, coquilles d'oeufs, papiers essuie tout, déchets de jardin...

Pour plus de renseignements, contactez le Sybert (voir au verso).
Bon de commande pour un composteur : à l'accueil des mairies.

DÉCHETTERIE

Pour les encombrants et autres déchets spéciaux, amenez les à la déchetterie (voir au verso).



Un doute ? Mettez dans le bac de déchets résiduels (non recyclables).
Une question ?

N° Vert 0 800 800 674

Appel gratuit depuis un poste fixe.

mémo déchetteries



Gérées par le Sybert*
* Syndicat de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets

Tél. 03 81 21 15 60 - www.grandbesancon.fr (rubrique Sybert)

- Six déchetteries à votre service dans le Grand Besançon (toutes les déchetteries du Sybert sont accessibles aux habitants de l'agglomération).
- Accueil par un gardien.
- Apports gratuits pour les particuliers. Apports payants pour les professionnels (volumes limités et uniquement les déchets assimilables aux déchets ménagers).
- Déchetteries équipées de «Ressourceries»: vous pouvez y déposer du matériel destiné au réemploi pour d'autres personnes (réparation possible). Demander au gardien où le déposer.
- Heures d'ouverture : contacter le Sybert.

Principaux déchets acceptés



Bois



Gravats



Cartons
(gros cartons)



Huile de friture



Cartouches d'encre



Huile de vidange



Déchets encombrants
(matelas, mobilier,...)



Lampes basse consommation, néons... Privilégier le retour au fournisseur.



Déchets dangereux des ménages
(peintures, solvants, produits chimiques, produits phytosanitaires...)



Objets en bon état (jouets, électroménager, vaisselle, vêtements, chaussures...)



Déchets d'équipements électriques et électroniques
Privilégier le retour au fournisseur. (fers à repasser, sèche cheveux, ordinateurs, téléphones portables...)



Piles, accumulateurs, batteries
Privilégier le retour au fournisseur.



Déchets verts



Pneumatiques
Privilégier le retour au fournisseur.



Ferraille



Verre ménager



Autres déchets
Demander conseil au gardien.

NB : Tous les déchets suivent des filières de traitement adaptées : recyclage, compostage, traitement spécifique dans le respect de l'environnement.

Plan de situation



NE PAS OUBLIER...



LE RETOUR AU FOURNISSEUR POUR :

- lampes basse consommation, batteries, pneumatiques, électroménager, matériels électriques et électroniques usagés, :

Lors de l'achat d'un nouvel équipement, votre ancien matériel est repris par le fournisseur (traitement et recyclage compris dans le prix avec l'éco-participation).

- piles : à déposer dans les points dépôts des magasins et grandes surfaces.
- médicaments périmés ou non utilisés : à déposer chez votre pharmacien.



TEXTILES :

- donner à la famille, aux associations caritatives, aux bourses aux vêtements...
- déposer en déchetterie ou dans les conteneurs spécifiques (réseau de conteneurs en cours de constitution dans l'agglomération).



STOP PUB :

- à apposer sur votre boîte aux lettres.
- disponible à l'accueil des mairies.



LE TRI, C'EST MA NATURE !



Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le traitement des déchets



Direction Régionale Franche-Comté



ECO EMBALLAGES

www.grandbesancon.fr

Organisation de la collecte des déchets

La collecte des déchets résiduels (non recyclables) et déchets recyclables (sauf verre) est organisée en porte à porte avec des bacs (obligatoire) mis à disposition par le Grand Besançon.

- Bac gris pour les déchets résiduels (uniquement les déchets non recyclables)
- Bac jaune ou à étiquette jaune pour les déchets recyclables

Pour vous doter de bacs de collecte consulter la fiche " Dotation de bac : quel volume de bac choisir ? " sur www.grandbesancon.fr

Au centre-ville de Besançon, la collecte sélective des emballages ménagers recyclables est organisée en apport volontaire.

Informations pratiques

Quels déchets déposer dans le bac jaune ?

Consulter la fiche Consignes de tri et conseils pour bien trier sur www.grandbesancon.fr

Horaires de collecte

Les tournées de collecte se déroulent entre 4h30 et 15h. Les conteneurs doivent être sortis avant la collecte et être réintégrés rapidement dans leur lieu de stockage pour ne pas encombrer les trottoirs.

Les bacs doivent être présentés couvercles fermés à la collecte. Les sacs sur les bacs ou à côté ne sont pas collectés.

Avec la mise en place de la redevance incitative, l'organisation de collecte a évolué

Il est conseillé de bien respecter les consignes de présentation de vos bacs gris et jaune.

Consultez la fiche Conseils pour maîtriser votre facture sur www.grandbesancon.fr

En cas de production exceptionnelle de déchets (fêtes, événements familiaux...)

Vous pouvez prendre contact avec le service Direction Gestion des Déchets du Grand Besançon pour demander un service exceptionnel d'enlèvement de sacs (appel 24h avant la date de la collecte dans votre secteur).

Pour tout problème

Appeler le N° Vert 0 800 800 674 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou l'accueil au 03 81 41 55 35

Règlement de collecte

La collecte de vos déchets s'effectue dans le cadre du règlement communautaire de collecte et de facturation qui s'applique à tous les usagers du service public.

Consulter la version complète du règlement communautaire de collecte et de facturation des déchets ménagers et assimilés sur www.grandbesancon.fr



besançon moi

Connectez-vous

Pour Consulter l'ensemble de vos prestations

- Détails de vos collectes
- Poids et Levées
- Formulaires en ligne
- Paiement en ligne



Direction gestion des déchets

La City - 4 rue Gabriel Plançon

25043 Besançon cedex

Site : www.grandbesancon.fr

rubrique gestion des déchets

E-mail : gestion-dechets@grandbesancon.fr

N° Vert 0 800 800 674

(appel gratuit depuis un poste fixe)

Tél. accueil 03 81 41 55 35

Fax : 03 81 41 55 73

Accueil du public

94 avenue Clémenceau

25000 Besançon

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Documents à télécharger

- Règlement communautaire de collecte et de facturation des déchets ménagers
- Tarifs 2013 de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères
- Mode d'emploi de votre facture
- Conseils pour maîtriser sa facture incitative
- Guide pratique de la redevance incitative

Spécial affouage cessions

Mars 2013



De nouvelles règles encadrent aujourd'hui la pratique de la vente de bois à des particuliers.

Cet article a pour objectif de faire le point sur ce qui change réellement en matière de bois de chauffage. Il est nécessaire pour ce faire de revenir au préalable sur les différences entre la pratique de l'affouage et la pratique de la cession à des particuliers.

Affouage ou cession ?

L'affouage est un droit personnel reconnu aux habitants d'une commune, qui s'inscrivent sur un rôle et s'acquittent d'une taxe d'affouage pour en bénéficier. La taxe couvre les frais engagés par la commune pour mettre à disposition cet affouage. Cette taxe n'est pas obligatoire. L'affouage peut être mis à disposition sur coupe ou bord de route.

L'affouage n'est donc pas une vente en mairie ou une cession.

Les cessions à des particuliers, parfois lors de ventes en mairie sont faites à l'initiative de l'ONF après accord de la commune.

Les clients sont sélectionnés selon le montant de leur offre. Dès lors qu'il y a vente, l'accès n'est plus réservé aux seuls habitants.

On est donc sur deux approches radicalement différentes concernant l'accès au bois de chauffage : la cession est une relation commerciale fondée sur la mise en concurrence. L'affouage est une pratique collective avec une certaine forme de mutualisation.

L'ONF et l'association des Communes Forestières de Franche-Comté recommandent aux collectivités de recourir à l'affouage chaque fois que c'est possible.

Vente aux particuliers : ce qui change

Le cessionnaire signe un contrat mais aussi des clauses de vente aux particuliers, qui l'engagent sur la qualité de l'exécution, sur le respect des règles de sécurité, et la non revente des produits achetés.

Le non respect de ce contrat est passible d'une pénalité contractuelle de 90 € TTC, voire d'un PV lors d'infractions réprimées par le Code Forestier.

L'ONF vendeur doit s'assurer que :

- La vente n'excède pas les besoins annuels d'un particulier (30 stères environ) et qu'elle ne se cumule pas à d'autres ventes déjà réalisées.
- Le cessionnaire réside dans les 30 km alentours.
- Le lot ne présente pas de risques excessifs pour l'intervention d'un non-professionnel (pente forte, arbres déracinés ou secs, diamètres supérieurs à 30 cm).

En résumé, les produits sur pied vendus doivent pouvoir être exploités par un non professionnel et correspondre à ses besoins propres.

Les cessions aux particuliers n'ont pas vocation à entretenir un commerce illicite de produits de qualité chauffage.

Affouage : peu de changement, quelques rappels

Peu de changements : il s'agit surtout de clarifier ce qu'est l'affouage car les confusions avec la vente en mairie sont fréquentes :

- **Sur délibération du Conseil Municipal, l'ONF désigne en forêt, les produits à délivrer en affouage. Les quantités délivrées doivent être cohérentes avec le nombre de bénéficiaires potentiels.**
- **La commune établit un rôle d'affouage, et un règlement comportant notamment le mode de mise à disposition (sur coupe, ou bord de route), des rappels portant sur les conseils de sécurité et sur les pénalités encourues.**
- **La commune définit une taxe d'affouage et son montant.**
- **Trois garants désignés par le conseil municipal s'occupent du partage, encadrent la réalisation de l'affouage, et sont les interlocuteurs privilégiés de l'agent ONF.**

Pour aider les communes dans leurs démarches, des modèles de délibération, de règlements d'affouage ont été conçus en partenariat avec les Communes Forestières de Franche-Comté.

Par analogie à la vente, l'ONF indique à la commune si la ou les coupes pressenties pour l'affouage présentent des risques excessifs pour un non-professionnel.

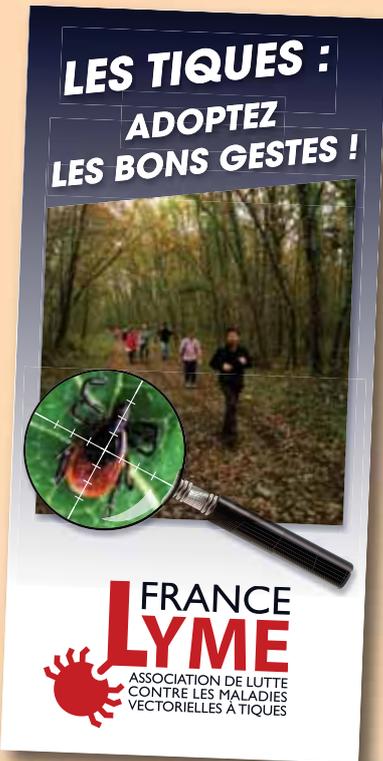
La commune décide ensuite du moyen le plus approprié pour limiter ou maîtriser ces risques :

Façonnage des tiges trop dangereuses par un professionnel
Façonnage de l'ensemble de l'affouage et mise à disposition bord de route.

Les informations concernant les risques (risques génériques liés au bûcheronnage, ou spécifiques à la ou les parcelle(s) délivrées(s) doivent être communiquées aux affouagistes dans le règlement d'affouage : bois d'industrie pour les usines de panneau, bois énergie pour les chaufferies, bois bûche.

L'objectif est bien d'assurer une gestion durable et régulière de nos forêts, dans l'intérêt de tous, en utilisant au mieux les outils disponibles.

Tiques : les bons gestes



Faites-vous les bons gestes ?

Une tique m'a piqué(e), mais je n'ai pas d'érythème migrant. Je ne suis donc pas contaminé(e) !



L'érythème migrant n'apparaît pas dans tous les cas. L'absence de cette manifestation ne signifie pas l'absence d'infection. Signalez la piqûre à votre médecin, ainsi que les symptômes ressentis.

Je rentre d'une balade à vélo, je m'inspecte !



Très bon réflexe ! Même à vélo il est important de porter des vêtements couvrants et de s'inspecter en rentrant chez soi. Les tiques peuvent aussi s'accrocher à vos chaussures.

Un simple coup d'oeil en rentrant de sortie pour s'inspecter suffit !



Pas du tout ! Il faut effectuer une inspection soigneuse de chaque partie du corps, le dos et le cuir chevelu compris. Observez-vous mutuellement. Attention, les larves ne sont parfois détectables qu'au toucher.

Lors d'une balade, suite à des piqûres multiples, j'ai droit à un traitement antibiotique immédiat !



Suite à de nombreuses piqûres de tique, vous pouvez demander un traitement antibiotique préventif à votre médecin qui jugera si celui-ci est nécessaire. Un traitement préventif peut aussi être donné aux femmes enceintes, aux enfants et aux immuno-déprimés.

PRÉVENIR ET GUÉRIR

Comment prévenir la maladie de Lyme ?

Cela passe par **des gestes simples** à réaliser à chaque sortie dans la nature et par le traitement des animaux domestiques à qui on interdit l'accès aux lits où ils peuvent ramener des tiques.

Se protéger

Il est primordial d'avoir **une tenue couvrante** lors des sorties (vêtements clairs, pantalon long et manches longues, chaussures fermées, casquette). Si possible, rentrez le pantalon dans les chaussettes. Il est également possible d'utiliser **un répulsif** sur la peau et/ou sur les vêtements.

Avoir les bons réflexes

Pendant la balade, restez le plus possible sur les chemins et **évités les broussailles**. Après chaque sortie, **vérifiez attentivement** qu'aucune tique ne se soit fixée. Attention : les plus petites peuvent vous échapper.

Retirer les tiques

N'utilisez surtout **pas de produits** (huile, éther, alcool, flamme...) et évitez de comprimer le corps de la tique, cela risquerait de lui faire régurgiter des bactéries. Pour bien retirer la tique, utilisez

un crochet à tiques

(disponible en pharmacie ou chez le vétérinaire) ou une pince à épiler en tirant lentement et progressivement la tique au plus près de la peau.

Puis **désinfectez la plaie**.



Par Otom (Travail personnel)

Peut-on soigner la maladie de Lyme ?

Des traitements antibiotiques existent. La maladie est bien soignée par des antibiotiques lorsqu'elle est rapidement prise en charge.

Consultez rapidement votre médecin puisque la solution la plus efficace reste la prévention.

LES TIQUES

La tique est un **acarien** dont la morsure peut entraîner des maladies, notamment la **Borréliose de Lyme**. Le cycle de vie des tiques comprend trois phases (Larve - Nymph - Adulte) qui nécessitent, pour le passage de l'une à l'autre, **un repas sanguin**.



Où vit la tique ?

La tique vit dans **les bois et buissons humides** (ainsi que dans les prairies, jardins et parcs) et elle attend sur **les hautes herbes, les fougères ou les arbustes** qu'un hôte passe. Dès qu'un être vivant passe à proximité, elle se laisse tomber pour ensuite s'accrocher.

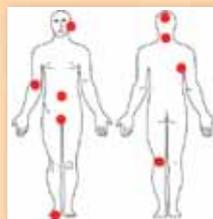
Même si elles peuvent être retrouvées tout au long de l'année, le risque d'infection est beaucoup plus important **au printemps et au début de l'automne**.

Comment pique-t-elle ?

La piqûre de la tique est **indolore**. En fonction de son stade de développement, elle reste accrochée plus ou moins longtemps et à différents endroits du corps. Une fois son repas sanguin terminé, elle se décroche.

Où pique la tique ?

Attention, la tique peut piquer **n'importe où**, mais elle préfère **les endroits chauds et humides**.



LES SYMPTÔMES

La Borréliose de Lyme, la maladie à tiques la plus répandue, provoque des symptômes que l'on distingue généralement en **3 phases**.

Phase Précoce

Elle peut se manifester **quelques jours à quelques semaines** après la piqûre.

L'érythème migrant est présent dans environ **la moitié des cas**. Sa forme et sa taille varient : **auréole, plaque**. Il grossit puis disparaît en quelques jours, même sans traitement. L'érythème migrant est **la manifestation la plus évocatrice** de la maladie de Lyme, mais son apparition n'est pas systématique.

Un autre symptôme peut être **le syndrome grippal** qui se manifeste généralement par une fièvre modérée, des courbatures ou de la fatigue.



CDC/ James Gathany

Phase disséminée

Si aucun traitement antibiotique n'est entrepris pendant la phase précoce, **de nouveaux symptômes apparaissent**. Ceux-ci sont très divers et se combinent ou se succèdent.

Consultez votre médecin si, dans les jours, les semaines ou les mois qui suivent une morsure de tique, vous avez un ou plusieurs des symptômes suivants : symptômes grippaux, grosse fièvre, forts maux de tête, de gorge, fatigue intense, douleurs articulaires ou musculaires, arthrite, troubles digestifs (nausées, vomissements, diarrhées), paralysie faciale...

Phase disséminée chronique

Si les phases sont passées inaperçues ou ne sont pas traitées, **des atteintes chroniques** plus rares peuvent apparaître des années plus tard et s'avérer handicapantes.



Ensemble, vérifions et rafraîchissons nos connaissances du code de la route

L'association AGIR Solidarité Franche-Comté aide toutes les personnes titulaires d'un permis de conduire, à réviser et rafraîchir leurs connaissances du code de la route. Des membres d'AGIR Solidarité Franche-Comté bénévoles, ont été formés pour animer les séances de révisions.

Des programmes ludiques, interactifs, remettent en mémoire, panneaux, signalisations et différentes situations etc...

Cette pédagogie de groupe permet des échanges, des discussions, dans une atmosphère conviviale au cours de 4 séances.

3 séances de 2 heures programmées sur 3 semaines, consacrées à l'actualisation des connaissances du Code de la Route et le rappel des règles fondamentales de sécurité routière.

Une 4^{ème} séance, ayant pour thème : "Santé & Conduite et Eco-conduite" suivie d'une série de tests.

Durée : 2h (groupes de 10 à 20 personnes)

Les besoins matériels sont modestes : Une salle équipée de chaises, 1 à 2 tables et une prise de courant pour le matériel de projection. Une participation sera demandée pour les 4 séances (15€/personne).

A bientôt avec AGIR Solidarité Franche-Comté

Renseignements :

Tél/fax : 03 81 40 00 43 ou 09 77 72 25 95

E-mail : agir.sfc@orange.fr

www.agir-solidarite-fc.asso-web.com

Maison de quartier Grette-Butte

31 bis, rue du Général Brûlard - 25000 Besançon

Permanence le mardi matin de 9h30 à 11h30



Action soutenue par :



Budgets 2013

Le budget 2013 consolidé (regroupant le budget général, le budget eau et le budget assainissement) s'élève à :

• Section Investissement :
Dépenses : 1 567 607 €
Recettes : 1 567 607 €

• Section fonctionnement :
Dépenses : 1 222 327 €
Recettes : 1 222 327 €

Budget Principal 2013

Section investissement

Dépenses

Opérations + non affectées	407 526 €
Dette en capital	69 500 €
Dépenses imprévues	5 011 €
Ecritures d'ordres	4 420 €
Total dépenses	486 457 €

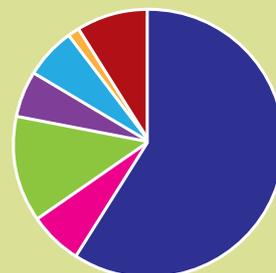
Recettes

FCTVA + TLE + 1068	50 400.39 €
Virement section fonctionnement	267 865 €
Subventions	70 875 €
Opération d'ordre	6 368 €
Emprunt d'équilibre	40 000 €
Reprise résultats 2012	35 742.61 €
Restes à réaliser 2012	15 206 €
Total dépenses	486 457 €

Répartition des dépenses d'investissement

Cantine + accueil périscolaire	240 000 €
Transformation POS en PLU	26 000 €
Chemin de Nela	23 000 €
Terrain Margot	5 000 €
Amngt Sécu. Bus Papeteries	52 676 €
Rénovation Ecole Primaire	25 000 €
Total opérations	371 676 €
Dépenses non affectées	35 850 €

- Cantine + accueil périscolaire 58,90%
- Modification POS en PLU 6,38%
- Aménagement sécurité bus Papeterie 12,93%
- Trottoirs + voirie chem. Nela 5,64%
- Rénovation École primaire 6,13%
- Aménagement terrain Margot 1,22%
- Dépenses non affectées 8,8%



Section fonctionnement

Dépenses

Frais de personnel	132 350 €
Frais SIVOM + élus	174 600 €
Charges caractère général	233 300 €
Dépenses imprévues	6 999 €
Intérêts de la dette	39 000 €
Dotations amortissement	1 948 €
Autres charges	1 500 €
Virement section investissement	267 865 €
Total dépenses	857 562 €

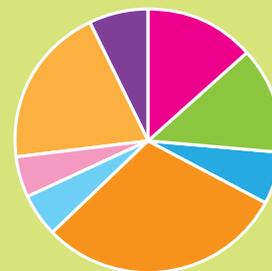
Recettes

Produits de service	30 078 €
Taxes	16 000 €
Dotations CAGB	157 500 €
DGF et participations	168 730 €
Impôts locaux	253 374 €
Revenus des immeubles	31 000 €
Autres recettes	1 500.26 €
Reprise résultats 2012	199 379.74 €
Total recettes	857 562 €

Répartition des dépenses de fonctionnement par secteur

Enfance / jeunesse : écoles, cantine, périscolaire, transport scolaire, subvention aux coopératives scolaires, CMJ, FRANCAS	78 800 €
Bâtiments : chauffage, entretien, électricité	75 947 €
Voirie : déneigement, entretien, fleurissement, éclairage public	37 321 €
Services : personnel communal, élus	174 450 €
Animation, communication, association, culture	30 500 €
SIVOM de Boussières	116 000 €
Autres charges de fonctionnement	29 180 €
Charges financières	40 500 €
Dépenses imprévues	6 999 €
Total	589 697 €

- Enfance / jeunesse 13,36%
- Bâtiments 12,88%
- Voirie 6,33%
- Elus + Personnel 29,58%
- Communication 5,17%
- Autres charges 4,95%
- SIVOM 19,67%
- Charges financières 6,87%



Impositions

Boussières (Taux 2013)

Taxe habitation	7,41 %
Taxe foncière bâti	15,03 %
Taxe foncière non bâti	11,12 %

Budget d'Adduction d'Eau Potable

Pour 2013, le prix du m³ d'eau a été maintenu à 1,35 €

Section investissement

Dépenses	
Travaux et études	47 106 €
Emprunt en capital	2 100 €
Ecritures d'ordre	3 069 €
Dépenses imprévues	3 621 €
Total dépenses	55 896 €

Recettes	
FCTVA	17 776.88 €
Amortissements	26 522 €
Virement section exploitation	0 €
Résultat N -1	10 075.12 €
Restes à réaliser	1 522 €
Total dépenses	55 896 €

Section d'exploitation

Dépenses	
Traitement, taxes, entretien	32 700 €
Frais de personnel	10 000 €
Intérêts de la dette	1 583 €
Dotation amortissement	0 €
Dépenses imprévues	3 125 €
Charges exceptionnelles	1 500 €
Atténuation de charges	10 000 €
Autres charges	3 200 €
Virement section investissement	0 €
Opérations d'ordre	26 522 €
Total dépenses	88 630 €

Recettes	
Vente d'eau	85 000 €
Ecritures d'ordre	3 069 €
Produits exceptionnels	59.20 €
Reprise résultats 2012	501.80 €
Total dépenses	88 630 €

Budget Assainissement

Afin de financer les travaux de transport des eaux usées au SIA de Grandfontaine, le prix du m³ d'assainissement est maintenu à 2,90 €/m³

Section investissement

Dépenses	
Travaux et études	819 197 €
Emprunt en capital	144 680 €
Ecritures d'ordre	50 774 €
Dépenses imprévues	8 603 €
Total dépenses	1 023 254 €

Recettes	
FCTVA	6 305.66 €
Subventions	192 583 €
Virement section exploitation	142 281 €
Ecritures d'ordre	26 903 €
Restes à réaliser 2012	1 596 €
Reprise résultats 2012	653 585.34 €
Total dépenses	1 023 254 €

Section d'exploitation

Dépenses	
Traitement, taxes, entretien	11 050 €
Frais de personnel	5 000 €
Intérêts de la dette	60 200 €
Dotation amortissement	21 305 €
Dépenses imprévues	7 799 €
Autres charges	16 500 €
Virement section investissement	142 281 €
Redevance agence eau	10 000 €
Charges exceptionnelles	2 000 €
Total dépenses	276 135 €

Recettes	
Vente d'assainissement	137 250 €
Prime épuration	4 000 €
Ecritures d'ordre	45 176 €
Produits exceptionnels	100.07 €
Reprise résultats 2012	89 608.93 €
Total dépenses	276 135 €

Pour le budget général :

La volonté du conseil municipal pour le budget général est le maintien des taux d'imposition du bâti, non bâti et taxe d'habitation (nous avons maintenu les taux communaux depuis 2008).

Evolution des 3 taxes depuis 2008

Cette politique en temps de crise a pour effet direct un ralentissement dans la programmation des projets (deuxième tranche de la MDL, réfection des voiries dans certains quartiers,...)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taxe d'habitation	7.14	7.14	7.28	7.41	7.41	7.41
Taxe Foncière Non Bâti	14.47	14.47	14.76	15.03	15.03	15.03
Taxe Foncière Bâti	10.71	10.71	10.92	11.12	11.12	11.12

Pour le budget eau :

Le conseil municipal maintient le prix du m³ facturé à 1.35 €/m³
Un travail important a été réalisé pour la détection des fuites sur le réseau et actuellement le rendement est très bon (75%).

Pour le budget assainissement :

Comme nous l'avons déjà largement expliqué, nous avons réalisé notre projet à la dernière limite pour obtenir les subventions du Conseil Général.

L'agence de l'eau par contre, malgré ses promesses, n'a pas tenu ses engagements initiaux. La perte est de 150 000 € que les habitants de Boussières paieront sur leurs factures.

Le coût du m³ facturé est désormais de 2,90 €. Il est indexé sur la consommation d'eau.

Il convient donc d'être vigilant sur sa consommation d'eau.

Lotissement du stade :

Après une période de préparation administrative longue et complexe (achat terrain, déclaration diverses- eaux et forêt...), le permis d'aménager pour la création du lotissement du stade déposé à la Direction Départementale des Territoires le 22 novembre 2012 a été accordé le 19 avril dernier.

19 lots seront mis en vente. Le plan général de découpage du lotissement est consultable en mairie.

La commune a souhaité privilégier la circulation piétonne à l'intérieur du lotissement et maintenir les accès au bois

de Chaux et au parcours de santé.

Un commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif. Il a procédé à l'enquête publique sur la déclaration de projet concernant la mise en sécurité des parcelles lotissement du stade jouxtant le bois. Il a rendu un avis favorable.

Le prix de vente des terrains sera fixé au cours de la réunion du conseil municipal du 10 juin 2013.

Révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

Les nouvelles directives nationales dites Grenelle et le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) votés en 2013 nous obligent à transformer notre document d'urbanisme en PLU.

Ce travail long et complexe est piloté par un cabinet d'urbaniste spécialisé « L'atelier du Triangle ».

Le conseil municipal, les services de l'Etat, du conseil général, des chambres consulaires et l'agglomération du Grand Besançon ont été également très sollicités.

Nous arrivons au terme de ce travail.

Une deuxième réunion publique permettant de présenter le projet aux habitants de Boussières a eu lieu le 21 mai, réunion animée par l'Atelier du Triangle.

Une autre phase va bientôt débuter avec la nomination d'un commissaire enquêteur pour le démarrage de l'enquête publique. Les documents de révision du PLU peuvent être consultés en mairie aux heures d'ouverture au public.





7 AVRIL

JOURNÉE TAG ET MUSIQUE



À l'origine le CMJ a souhaité donner un coup de jeune à l'ancienne buvette du stade et a eu envie de faire réaliser un graf lors d'une animation.

Puis rapidement est née l'idée d'associer un concert de groupes locaux à cette journée pour la rendre plus attractive. Un professionnel, Christophe ROY a encadré durant la journée les jeunes qui souhaitaient s'initier à la technique du TAG. Il a ensuite réalisé le tag définitif.

L'évolution du travail était impressionnante à observer, notamment la maîtrise et la précision du trait.

Durant l'après midi et la réalisation du tag 2 groupes musicaux de musiciens boussiers se sont produits. D'abord « The little wolves » puis les « Brainstorm ».

Un public de fidèles et de groupies les soutenait avec ferveur et reprenait même les chansons en chœur.

La plupart de leur répertoire était constituée de reprises dans le domaine pop rock et également pour « Brainstorm » d'un morceau de leur composition. Cette représentation leur a permis de trouver d'autres dates de concerts notamment

pour la fête de la musique et pour la fête des Richets et le 21 septembre à CHEMAUDIN : venez nombreux les applaudir.

Composition du groupe « Brainstorm » : Pavlos MICHON : batteur et benjamin du groupe, Alexandre MICHON : basse et chant l'aîné de groupe, Robin HUMBERT : Chant et guitare, Quentin GEORGEL : guitare, Corentin MARGUET : guitare et chant

Composition du groupe « The little wolves » : Bastien BERNARD : batteur , Pavlos MICHON : guitare et chant, François David ASTRIC : chant et clavier, Antoine JEANDOT : guitare

Cette animation Tag et musique a été un réel succès, et a attiré un public varié. Une centaine de personnes a pu apprécier ces rock stars en herbe.

A quand le prochain concert ?



Demande de Carte Avantages Jeunes

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance ____ / ____ / ____

Adresse _____

Téléphone _____



Coupon à retourner à la mairie avant le 8 août.
Ne pas oublier de joindre une copie de la carte nationale d'identité et une copie d'un justificatif de domicile.



5^{ème} édition Tournoi Multisports





Le 4 mai 2013, une trentaine de jeunes s'était donné rendez-vous au terrain multisports pour s'affronter dans la bonne humeur pour la 5^{ème} édition du tournoi multisports. Chaque équipe devait jouer des matchs de foot et de hand et chaque joueur devait participer à un concours de lancers francs de basket. Incertaine le matin, la météo fut clémente avec un terrain praticable.

Nous tenons tout particulièrement à remercier les 2 arbitres Jérôme MARGUET et Stéphane TATU . Merci à l'entreprise LU pour la fourniture de gâteaux pour le goûter. Bravo à tous les participants, notamment aux filles plus nombreuses à participer cette année. Rendez-vous à tous et à toutes en 2014 pour la 6^{ème} édition.

Nouveauté 2013 : le tournoi s'est internationalisé avec la présence appréciée et sympathique des correspondants de Bastien, Matéo et Marine venus d'Inde et qui ont participé avec bonne humeur au tournoi. Merci donc à AArayan, Ravisha et Aaroul pour leur participation.

Les WINNERS SPORTIFS



Elsa Bernard



Les BOU !



LES SPORTIFS



Les BOYS and GIRLS



La NDB Team



FHV BOYS





Concours intergénérationnel de gâteaux et jeux du 10 février 2013



2^{ème} édition et succès croissant pour le concours de gâteaux confectionnés par des équipes de pâtissiers réunissant jeunes et anciens du village.

Tout le monde s'était donné rendez-vous le matin à la MDL et, après constitution des équipes, les gâteaux ont été réalisés au domicile des anciens.

Étaient pris en compte la décoration et le goût. Bravo aux gagnants : Mme DEMESMAY avec Elsa BERNARD et Elsa BOUSSARD, Mme NUNINGER avec Pavlos MICHON, Mme CHAVOZ avec Maël MARGUET et François-David ASTRIC.

L'après-midi, jeux de société et dégustation des gâteaux après sélection des 3 meilleurs par le jury.

On vous attend encore plus nombreux l'année prochaine, vous avez quelques mois pour vous entraîner !

Sachez toutefois que le « concours » est surtout un prétexte pour réunir anciens et jeunes du village afin qu'ils se connaissent mieux mais chut...c'est un secret.

Merci au jury : Bertrand ASTRIC (maire), Isabelle VEYRY (adjointe), Stéphan ROTH (boulangier) et Garion TANGUY.





Aire de jeux à Boussières-papeteries

A l'initiative du CMJ, une aire de jeux a été réalisée à la sortie de Boussières-Papeteries sur la route de Thoraise. Ont été installés des jeux pour jeunes enfants, un terrain de foot avec deux cages métalliques ainsi que des tables et des bancs pour créer un lieu de rencontre convivial. Nous attendons le beau temps pour profiter pleinement de ce nouvel espace !

Association des donneurs de sang bénévoles de Boussières et environs



Habitant d'Osselle qui vient donner son sang à Boussières



Installation du matériel nécessaire pour le don

Bénévoles de l'association et M. Rognon, président depuis mars 2013, il succède à Mme Christine Canal.

L'association des donneurs de sang a été créée en 1974 suite au premier don de sang réalisé à Boussières. Elle contribue à ce que les collectes de sang se déroulent au mieux. Les bénévoles accueillent les donneurs et organisent la logistique nécessaire pour la collecte : préparation et rangement de la salle, accueil de l'équipe de l'Etablissement Français du Sang, préparation de la collation. Il y a maintenant 5 collectes annuelles réalisées à la Maison des Loups, ce sont des collectes de sang total. Habituellement il y a une soixantaine de donneurs par collecte, presque toujours quelques nouveaux donneurs ce qui est très important pour la pérennité du don. CONVIVIALITE est le maître mot des bénévoles et des personnes qui viennent donner leur sang à Boussières. Les tartes, en particulier aux citrons, offertes à la collation sont réputées !

Le don de sang en pratique :

- Être âgé de 18 à 70 ans
- Une pièce d'identité est nécessaire pour le 1er don
- Ne pas avoir de contre-indication au don : un questionnaire et un entretien médical sont réalisés avant le don
- À Boussières, accueil de 16h30 à 19h30 les mardis à la maison des loups, 5 mardis/an
- Une infirmière réalise un prélèvement sanguin qui permet de vérifier plusieurs paramètres biologiques (en particulier l'absence de virus des hépatites B et C et du VIH)
- Don de sang total de 400 à 500 ml, le prélèvement dure 15 minutes environ
- Une collation est ensuite proposée, il est aussi important de bien s'hydrater

Quelques chiffres:

- Environ **3 millions de dons** chaque année surtout sous la forme de sang total
- **3 composants** du sang total vont être séparés après le don : le plasma, les globules rouges et les plaquettes.
- **30 à 45 minutes** : c'est le temps nécessaire pour réaliser un don
- **8 800** : c'est le nombre de dons nécessaires/jour
- **4 fois/an** pour une femme, **6 fois/an** pour un homme : c'est le nombre de dons maximum/an



Collation, partage et convivialité après le don

**Prochaine collecte :
mardi 6 aout 2013,
on compte sur vous.**



rénovation de la salle multimédia et de la caserne de pompiers en salle de restauration et d'accueil périscolaire - rue du tilleul

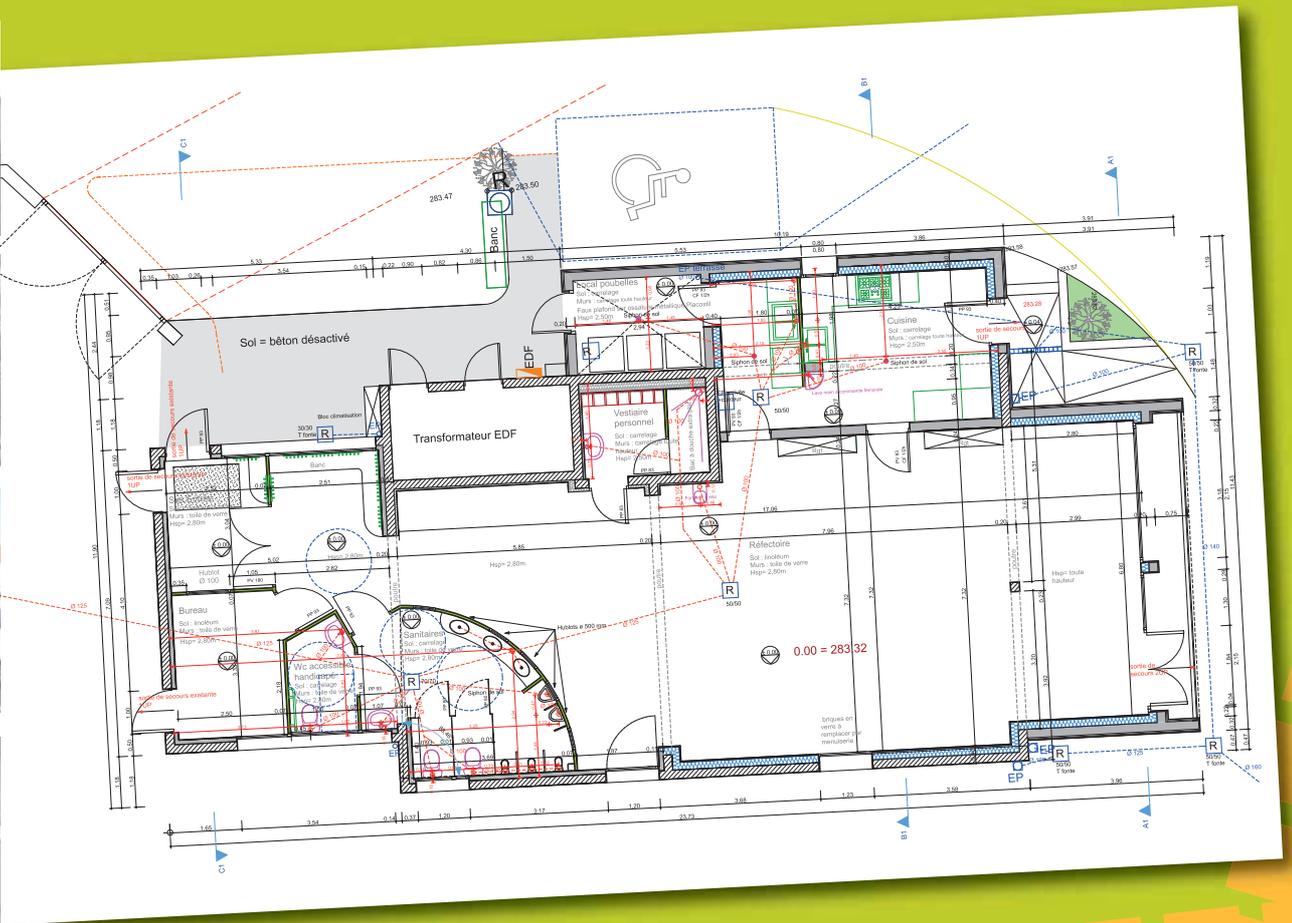
Après quelques années de situation provisoire pour la cantine à la Maison des Loup, le nouveau bâtiment a ouvert ses portes le 15 avril dernier. Pour créer cette **cantine adaptée et cet accueil périscolaire conformes aux normes actuelles**, la commune a utilisé les locaux de l'ancienne caserne et de la salle multimédia pour les rénover en les agrandissant et en les transformant pour accueillir les enfants des écoles dans de très bonnes conditions. 10 entreprises ont réalisé cette transformation :



Lots	Entreprises	Estimation en € HT Maître d'œuvre	Montant de l'offre en € HT	Options
n°1 : maçonnerie	SNCB	77 900,00 €	56 340,98 €	
n°2 : charpente-couverture- zinguerie-bardage	Les compagnons du bâtiment	21 000,00 €	23 950,28 €	
n°3 : étanchéité	SFCA	3 500,00 €	2 922,39 €	
n°4 : menuiseries extérieures alu	DOUGNIER	16 800,00 €	13 328,52 €	
n°5 : menuiseries intérieures bois	Jura Menuiserie	13 500,00 €	13 184,63 €	
n°6 : doublages - cloisons-peintures	Bisontine de Peinture	39 400,00 € + 2 500,00 €	32 258,00 €	4 540,00 €
n°7 : revêtement scelles-faïences	SNCB	24 800,00 €	22 035,70 €	
n°8 : revêtement de sols souples	REVETEC	5 600,00 €	4 082,00 €	
n°9 : plomberie-sanitaire	Franc Comtoise De confort	11 100,00 € + 700,00 €	10 935,81 €	911,94 €
n°10 : électricité	AECE	33 000,00 €	31 221,75 €	
n°11 : chauffage thermodynamique	Franc Comtoise De confort	18 000,00 €	17 033,66 €	
n°12 : ventilation	EIMI	25 700,00 €	23 885,00 €	
Total des travaux		290 300 € + 3 200 €	251 178,72 €	5 451,94 €

Au global, le coût de ce projet, mobilier, vaisselle, équipement de cuisine, etc..., s'élève à 402 114 €.

Coût	Subventions	Emprunt	Fonds propres
402 114 €	63 757 €	290 000 € dont 40 000 € à taux zéro	48 357 €



Le cabinet TISSOT de Champagnole fut en charge de cette réalisation entre étroite collaboration avec M. JUNOD Lionel d'INGEBAT EST. Sa construction démarra le 11 juin 2012 pour se terminer 10 mois plus tard. L'achèvement des travaux était prévu, au départ, pour début Janvier 2013. Mais comme dans toute construction et rénovation, les aléas des travaux nous ont fait décaler l'ouverture de quelques mois.

Le bâtiment dédié à l'accueil périscolaire et cantine scolaire comprend un office, une salle de restauration pour une centaine d'enfants, un hall d'accueil, le bureau de la direction des Francas et des sanitaires.



Avant

Après



Elle a ouvert ses portes le 15 avril dernier à l'occasion de la semaine du centre de loisirs d'avril. Une trentaine d'enfants a pris possession des lieux.

Il y a quelques mois, afin de baptiser le bâtiment, nous avons demandé à Samia Coquet, directrice du centre, d'organiser un concours avec les enfants afin de proposer des idées. Chaque enfant pouvait proposer un ou plusieurs noms, il fut ensuite choisi par le conseil municipal. L'enfant dont la proposition a été retenue se verra offrir une récompense. En l'occurrence, il s'agit de Stella et Zélie GUYON 10 et 7 ans.

Au moment où nous écrivons cet article, l'inauguration n'a pas encore eu lieu. A cette occasion, le nom de cette salle sera dévoilé : La Cabane des Loulous. Nous espérons que vous aurez été nombreux à visiter La Cabane des Loulous lors des portes ouvertes du 29 juin dernier.



Cérémonie du 8 mai 2013

Flash-back



Flash-back

Flash-back

Vœux de Mme JACQUEMET
Conseillère Générale du canton de Boussières



Repas des anciens 13 janvier 2013

Cette année encore, nous avons fait voyager nos anciens vers des territoires lointains lors du repas du dimanche 13 Janvier 2013.



Fla

flash-back

back

back

Flash-back

flash-back

flash-back

Flash-back

Musicaloup Bienvenue à cette nouvelle Association

Cette association a pour objet de promouvoir la pratique instrumentale de groupe, d'assurer la tradition musicale lors des cérémonies patriotiques, d'animer musicalement les manifestations, de partager les passions musicales et d'accompagner à l'éveil de la pratique instrumentale.

Les personnes chargées de son administration sont :

Laurent CHOLEZ, Président.

Né le 26/09/1963 - 5, rue du parc 25320 Montferrand le château, de profession dessinateur industriel.

Camille DRAIN, Trésorier.

Né le 04/03/1995 - 10, clos du bosquet 25320 Boussières, étudiant.

Aurélié FADIER, Secrétaire.

Née le 10/07/1982 - 19, clos de bosquet 25320 Boussières, de profession secrétaire médicale.

Vous qui jouez d'un instrument de musique (trompette, trombone, saxophone, flute, clarinette, basse ou de tout autre instrument), nous vous proposons de vous joindre à nous pour créer des ensembles instrumentaux sur différents thèmes tels que jazz, musiques de rue, ou fanfare.

Cette association est née de la volonté des musiciens de la batterie-fanfare, avec le soutien de la mairie, de permettre à tous d'accéder à un ensemble musical.

Yves FADIER, animateur

Tél. 06 73 41 44 57

E-mail : yves.fadier@wanadoo.fr

8 SAPEURS-POMPIERS SUR 10 SONT DES VOLONTAIRES ALORS...

POURQUOI PAS VOUS !

En France, quelques 200 000 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier, de leurs études... Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots. Pourquoi pas vous ?

Voici les principales conditions d'engagement :

- Etre âgé de 16 à 55 ans (21 ans au moins pour les officiers). Une autorisation parentale est nécessaire pour les jeunes de moins de 18 ans.
- Jouir de ses droits civiques, ne pas avoir fait l'objet d'une peine afflictive ou infamante inscrite à son casier judiciaire, et s'engager à exercer son activité avec obéissance, discrétion et responsabilité dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- Se trouver en position régulière au regard du service national.
- Remplir les conditions d'aptitudes physique et médicale adaptées en fonction des missions exercées (examen lors de l'engagement).
- Résider régulièrement en France.
- Etre disponible, particulièrement en journée.

Tout Sapeur-Pompier volontaire bénéficie d'une formation initiale à la suite de son engagement, adaptée aux missions exercées dans son centre de secours, puis d'une formation continue et de perfectionnement tout au long de sa carrière.

Votre dossier de candidature : pour vous engager en qualité de Sapeur-Pompier volontaire, vous devez adresser votre candidature directement au Centre de Secours de votre commune (lettre de motivation, CV et copie de titre, diplôme ou attestation de formation).

En outre, vous pouvez vous renseigner auprès de votre commune ou d'une commune proche pour savoir si elle dispose d'un centre de première intervention.

VENEZ NOUS REJOINDRE ! NOUS VOUS FERONS PARTAGER NOTRE PASSION...



SAPEURS-POMPIERS 24H/24 à VOTRE ÉCOUTE

Vos Sapeurs-Pompiers assurent pratiquement tous les secours d'urgences et se tiennent en alerte jour et nuit pour votre propre sécurité. Ils agissent immédiatement face à tout incident dépendant de leurs attributions permettant ainsi de sauver de nombreuses vies humaines ou, dans d'autres situations, limiter les risques d'accidents grâce à leurs actions préventives. Avec ces hommes, la fatalité peut être déjouée, les périls atténués et leurs rôles se justifient avec la garantie croissante de votre sécurité.

LES NUMÉROS QUI SAUVENT

Donnez correctement l'alerte :

1. Donnez votre nom et dites d'où vous appelez.
2. Décrivez brièvement le problème ou ce qui s'est passé.
3. Précisez, si possible, l'heure à laquelle l'accident a eu lieu.
4. Indiquez l'adresse précise du sinistre ou de l'accident et donnez tous les repères qui peuvent faciliter l'arrivée des secours.
5. Précisez le nombre de personnes concernées.
6. Donnez des informations sur l'état de santé apparent du ou des blessés : conscients/inconscients, respirent/respirent plus, saignent/saignent pas...
7. Ne raccrochez que lorsque votre interlocuteur le demande, jamais avant.
8. Quand les secours arrivent, allez à leur rencontre et faites-leur signe.



ET SURTOUT
RESTEZ CALME



Le Gardon

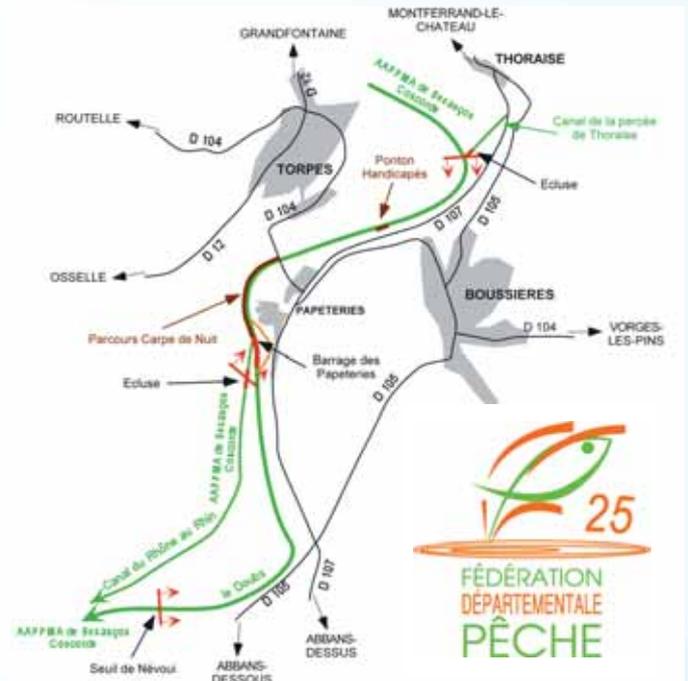
Je profite de ce grand loup pour présenter l'association de pêche « Le Gardon de Boussières »
Je m'appelle Régis MOLARD et suis le président de l'association, Patrice PUVELAND en est le trésorier et Ervan WINTERSTEIN, le secrétaire.

Nous sommes une petite association qui se bat pour que notre loisir perdure. Nous avons en charge 4,6 km de rives du Doubs partant de Thoraise jusqu'au Moulin de Névoui. Il y a encore de beaux poissons mais très difficiles à prendre. Depuis une vingtaine d'année nous avons aleviné en brochets, sandres et perches. Nous avons construit deux ponts sur les ruisseaux mais ils sont à refaire. Nous avons obtenu de la Fédération de Pêche et de la Mairie de Boussières un ponton PMR, 2 descentes de barques et la réfection du chemin qui mène à la descente de barques. Mais suite aux crues de 2012-2013, celui-ci est de nouveau détérioré.

Nous entretenons les rives en les fauchant et en ramassant les objets de toute sorte ramenés par les crues. Nous vendons 50 cartes annuelles de pêche plus les cartes des enfants, journalières celles de la période des vacances. Le tarif est le suivant : 71€ pour les hommes, 30€ pour les femmes, 4€ pour les enfants de moins de 12 ans, 17€ pour ceux âgés de 12 à 18 ans. Le prix de la carte journalière est fixé à 10€.

Le 2 juin, nous avons organisé la fête de la pêche à l'étang de l'Orme à Osselle avec la participation d'autres sociétés de pêche.

Cette AAPPMA possède sur ses parcours un ou des aménagements prévus pour les personnes à mobilité réduite, pour plus d'informations, merci de contacter le Président.



Parcours de pêche : 2^{ème} catégorie domaine public : Environ 4,2 Km sur le Doubs (sur les 2 rives) du canal de la percée de Thoraise au seuil de Névoui.

Parcours Spécifiques : Parcours Carpe de Nuit, sur 700 m, du pont de la D 104 au barrage des Papeteries (rive droite). Ponton Handicapés, 700 m en amont du pont de la D 104 (rive gauche).

MOLARD Régis - Président du Gardon
11, rue des Papeteries - 25320 BOUSSIERES
Tél. 03 81 56 60 47



Comme vous avez pu le constater, l'opération brioches n'a pas eu lieu cette année au mois d'avril comme d'habitude.

Les ADAPEI de Besançon et du Doubs ont décidé de suivre le mouvement national et réaliseront dorénavant cette opération en automne (première ou deuxième semaine du mois d'octobre). Cette année, elle se déroulera pendant la semaine du 7 au 12 octobre à Boussières **les 10 et 11 octobre**.

Un autre changement : la responsable de cette distribution sera désormais Madame Suzanne GAUCHET en remplacement de Madame Raymonde EME qui a assuré cette opération pendant de nombreuses années.

Nous la remercions vivement de sa motivation et de son investissement en tant que bénévole.

Les Richets



Un petit bilan de cette année aux Richets peut déjà être établi, le succès rencontré par les nombreuses activités proposées reste indéniable, l'association a de beaux jours devant elle.

Les manifestations proposées ont été une réussite, le loto au mois de novembre a fait salle comble et la soirée dansante du mois de mars avec un retour musical dans le temps, a ravi les danseurs du samedi soir. Notre vide grenier qui s'est déroulé le 19 mai dernier fut pluvieux mais le bilan est positif.

Ces manifestations seront à nouveau au programme l'année prochaine, nous accueillons de nouveaux bénévoles prêts à donner un peu de leur temps avec grand plaisir.

Afin de répondre aux nombreuses demandes de nos adhérents deux nouvelles activités seront au programme dès la rentrée 2013. Un cours de stretching animé par Aurore et un cours de self défense proposé par Ouaeb. Un cours de Judo est également au programme.

Vous pouvez vous inscrire à partir du 1er juillet en téléchargeant le bulletin sur notre site internet ou venir nous voir le samedi 7 septembre 2013 à la salle de la mairie.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un bel été en espérant que le soleil soit au rendez vous !

L'agenda

- **Assemblée générale annuelle :**
25 juin 2013
- **Inscriptions :**
7 septembre 2013 de 9h à 12 h
à la salle de la mairie
- **Reprise des cours :**
16 septembre 2013
- **Loto :**
9 novembre 2013
- **Soirée dansante :**
22 mars 2014
- **Vide grenier :**
18 mai 2014
- **Journée de démonstration :**
14 juin 2014 (au petit kursaal)
- **Gala de danse :**
21 juin 2014

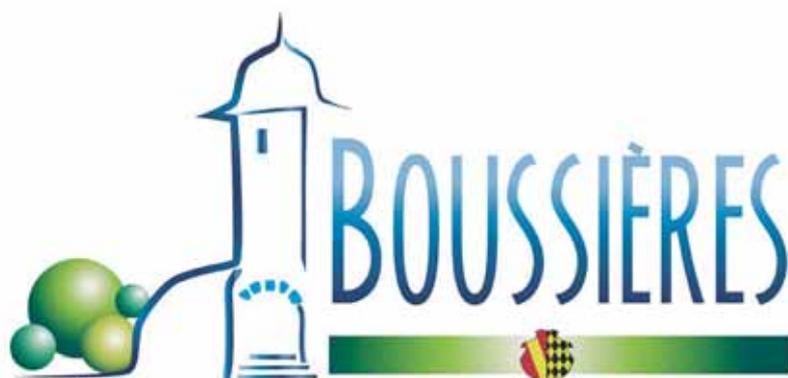
Contacts

Séverine Arcangeloni, présidente
03 81 56 61 46

Florence Michy, trésorière
03 81 56 65 18

contact@les-richets.fr
www.les-richets.fr





Calendrier manifestations 2013

JUILLET

Du 8/07 au 2/08 - Centre de Loisirs (Les Francas)
 13/07 - Feux d'artifice à Vorges, Bal populaire assuré par l'association « VAL DOUBS SUD »
 Du 15 au 19/07 - Séjour Ado à Bellecin (Les Francas)

AOÛT

06/08 - Collecte de sang
 Du 26 au 31/08 - Centre de Loisirs (Les Francas)

SEPTEMBRE

06 /09 - Cérémonie de commémoration de la libération de Boussières - Rue des Résistants
 07/09 - Inscription aux activités des Richets à la salle du conseil municipal

OCTOBRE

01/10 - Collecte de Sang
 Du 7 au 12/10 - Opération Brioche (plus en Avril suite décision départementale)

NOVEMBRE

11/11 - Cérémonie du souvenir - Monument aux morts
 09/11 - Loto de l'Association des Richets
 Vacances de la Toussaint - date à définir
 Centre de Loisirs (Les Francas)

DÉCEMBRE

03/12 - Collecte de sang

à l'état civil

Naissances

Mathis BELLATA AMENC
 Né à Besançon le 21/12/2012

Daniz YUCEL
 Né à Besançon le 01/01/2013

Wael JAMAQUI
 Né à Besançon le 28/01/2013

Louna MEREL
 Née à Besançon le 15/02/2013

Pablo BILLY
 Né à Besançon le 28/02/2013

Sacha BILLY
 Né à Besançon le 28/02/2013

Noa VURTH
 Né à Besançon le 02/03/2013

Décès

Marcel PUGET
 Décédé le 31/01/2013 à Besançon



Actualisé le 1^{er} juin 2013





PROCHAIN Grand loup

Sortie HIVER 2013



à bientôt
les p'tits loups

Bonnes vacances à tous...
...en pleine forme pour la rentrée !